

Fiche de poste

Assistant pédagogique

La fonction principale d'un·e assistant·e pédagogique est de venir en appui à la mise en place de la stratégie et de l'organisation pédagogique des enseignements.

Les missions d'un·e assistant·e pédagogique sont complémentaires de celles des enseignant·es et personnels administratifs, pour le soutien et l'accompagnement de pédagogies plus actives et engageantes, de soutien organisationnel plus optimal dans le but de soutenir la réussite des étudiant·es.

Les missions confiées aux assistant·es pédagogiques sont définies de façon précise par l'enseignant·e / l'équipe pédagogique en charge d'une Unité d'Enseignement (UE) / le directeur des études en coordination avec la direction de la composante ou par le personnel administratif en coordination avec la ou le chef·fe de service.

Aider les enseignant·es engagé·es dans un processus de transformations pédagogiques durables pour favoriser l'amélioration continue de l'expérience d'enseignement et d'apprentissage.

- ✓ Participer à la scénarisation et à la diversification des activités d'apprentissage des étudiant·es pour une pédagogie plus inclusive (choix de ressources pédagogiques, d'activités, de modalités pédagogiques : synchrone, asynchrone, co-modale, diversification des formats d'évaluation) ;
- ✓ Contribuer à la création des supports de contenus (capsules vidéo, illustrations de situations authentiques d'apprentissage, création d'une banque de données, synthèse bibliographique, gestion de Madoc, recueil de documents, forum...) et activités qui promeuvent l'engagement actif des étudiant·es (situations d'apprentissage, individuelles ou collaboratives, utilisation d'outils numériques interactifs...) ;
- ✓ Participer à la préparation des enseignements pratiques (installation, organisation logistique...) ;
- ✓ Co-animer avec l'enseignant·e des activités pédagogiques pour favoriser le recours à des pédagogies actives (pédagogie par projet...).

Encourager les étudiant·es à s'engager dans leur formation et accompagner au plus près les étudiant·es en difficulté.

- ✓ Repérer et aider les étudiant·es en difficultés par le suivi des activités d'apprentissage et des évaluations réalisées et en les dirigeant vers les services concernés de l'université (SRE, SUMPS) ;
- ✓ Soutenir les étudiant·es par un soutien pédagogique, technologique ou administratif ;
- ✓ Proposer une aide méthodologique et transversale, et un appui au travail personnel le cas échéant ; accompagner la planification des activités d'apprentissage selon les besoins ;
- ✓ Accompagner des travaux de groupe ou individuel à réaliser par les étudiant·es en autonomie.

Apporter un appui organisationnel, technique aux enseignant·es, aux directeurs des études et aux services administratifs dans la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques.

- ✓ Participer à l'élaboration du référentiel de compétences de la formation et au déploiement des logiques compétences dans la formation ;
- ✓ Participer à la préparation et à l'animation d'instances de proximité en lien avec la formation (conseils pédagogiques, conseils de perfectionnement...) ;
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de dispositifs visant l'amélioration continue de l'expérience d'apprentissage des étudiants (enquêtes auprès des étudiants, évaluation des enseignements...).